



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2022

### VALIDE AU CONSEIL DU 17 AOUT 22

**PRESENTS** : Ghislain CABAL-ZINCK, Virginie CASTANIER, Zoé POHL BOUSQUET, Gérard RAMONDENC, Christophe RAYSSAC- Dominique ROURE, Jean- Jacques SELLAM, Christian VERNHET

**ABSENTE** : : Chantal BARRIERE

**Secrétaire de séance** : Dominique ROURE

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil du 30 Juin
- Délibération modification de la DETR logements Rascalou
- Délibération d'admission en non-valeur
- Tarif de la restauration scolaire
- Questions diverses

---

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal à 8H30 en présentant l'ordre du jour et en lisant un courrier de remerciement, suite à la mise à disposition de la salle des fêtes pour les chorales de saint Affrique et de Coupiac.

- Compte rendu du conseil du 30 juin validé à l'unanimité.
- **Délibération suite à la modification de la DETR.** Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la maison Rascalou et la demande de subvention réalisée. Il indique la réponse positive de la sous-préfecture (lettre de demande du 30 /06/2022).

Il donne ensuite la parole à Gérard Ramondenc qui présente la délibération, suite à la réduction de la subvention de 40% à 30% ; il indique les autres subventions demandées et précise qu'une subvention a été demandée au SIEDA et au parc sur la réduction d'énergie. Le conseil se félicite de la subvention de l'état (DETR) même si on ne peut que regretter qu'elle ne soit pas à la hauteur de la demande.

Le conseil adopte le plan de financement suivant et autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions

Montant des travaux HT 393551,30€

DETR : 118 065,30€

Région Occitanie : 59 032 €

Conseil Départemental : 98 387€

Commune : 118 067€

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire rappelle le principe d'admission en non-valeur pour une somme de 441,32€. Des précisions sont données sur cette somme ;

Délibération approuvée à l'unanimité pour admettre cette somme de 441,32€ en non-valeur et autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

- **Tarif de la restauration scolaire**

Monsieur le Maire présente les tarifs de cantine tels qu'ils ont été actés suite au changement de restaurateur de l'auberge au groupement des terres rouges. L'auberge proposait un repas à 4,26 euros payé à 3,15€ par les familles, le solde étant financé par la commune, tandis que le groupement propose un repas à 3,51€ auxquels s'ajoutent le service de la salle de restauration (préparation des repas et nettoyage de la salle et du matériel), payé à 3,15€ par les familles.

Après échange et débat au sein du conseil, il est décidé de sursoir à cette délibération dans l'attente des tarifs de cette année par le groupement des terres rouges.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Un point est fait sur les difficultés **d'alimentation en eau** sur Faveyrolles et Tardine. Le problème est en cours de résolution, mais Gérard Ramondenc dit son inquiétude sur la fragilité de l'alimentation en eau sur ce secteur.
- Un point est fait sur le **transport scolaire**. La région vient de communiquer les circuits et les horaires de ramassage scolaire, sans autre précision. Des situations insatisfaisantes sont à prévoir quand il n'y a qu'un seul enfant sur un hameau, le fonctionnement du ramassage étant moins souple que les modalités actuelles.
- Un point est fait sur le **recrutement d'une ATSEM**. Sept candidatures ont été reçues, quatre entretiens ont été conduits, avec des candidatures intéressantes. Le Maire attend le courrier de démission de l'ATSEM actuelle pour engager le recrutement qui nécessite des précisions réglementaires au regard de la fonction publique territoriale. La décision devrait être prise rapidement.

- Une information est donnée au conseil sur l'installation de **la vitrine réfrigérée** au local paysan. Le fonctionnement de cette vitrine nécessite un aménagement du local pour permettre sa ventilation et son refroidissement. Un bail doit être finalisé rapidement pour engager le paiement du loyer prévu.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la visite de Jacques Besset, **gestionnaire de l'auberge du village** qui s'interroge sur la poursuite de son activité. Une réflexion s'engage sur la perspective d'un arrêt possible du fonctionnement de l'Auberge qui joue un rôle important dans la vie du village.

Monsieur le Maire conclut le conseil à 22H15.